

Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025

Des ambitions renouvelées pour 2030



unicef 

pour chaque enfant

Publié par la Division de la communication mondiale et du plaidoyer de l'UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

pubdoc@unicef.org

www.unicef.org

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025*, UNICEF, New York, janvier 2022.

ISBN : 978-92-806-5315-1

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance, janvier 2022.

La version complète du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 est disponible à l'adresse suivante :
www.unicef.org/reports/unicef-strategic-plan-2022-2025

Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025

Des ambitions renouvelées pour 2030

Table des matières

Introduction	3
Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025	5
	Quels sont les éléments nouveaux du Plan stratégique ? 6
	Faire des jeunes de véritables conseillers et partenaires 8 Les enfants ont le droit d'être entendus à propos des questions qui les concernent 9
	Groupes d'objectifs : Quels résultats l'UNICEF a-t-il définis dans son Plan stratégique ? 10 Groupe d'objectifs 1 : Chaque enfant, y compris chaque adolescent, survit, s'épanouit et a accès à une alimentation nutritive, à des soins de santé primaires de qualité, à des soins attentifs et à des fournitures essentielles. 11 Groupe d'objectifs 2 : Chaque enfant, y compris chaque adolescent, apprend et acquiert des compétences pour l'avenir. 12 Groupe d'objectifs 3 : Chaque enfant, y compris chaque adolescent, est protégé contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes. 13 Groupe d'objectifs 4 : Chaque enfant, y compris chaque adolescent, a accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté. 14 Groupe d'objectifs 5 : Chaque enfant, y compris chaque adolescent, a accès à des services et des fournitures EAH sûrs et équitables, et vit dans des conditions climatiques et environnementales sûres et durables. 15
Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire	16
Stratégies de changement	17
Un appel au partenariat	18
Théorie du changement du Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025	20



Introduction

Le Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 reflète l'engagement sans réserve de l'organisation à promouvoir les droits de tous les enfants, partout dans le monde, tel qu'énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Il montre la voie à suivre pour parvenir à une relance inclusive au lendemain de la pandémie de COVID-19, atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et bâtir des sociétés où chaque enfant a sa place, sans discrimination aucune, a le pouvoir d'agir, peut tirer parti des possibilités qui s'offrent à lui et exercer ses droits.

Premier des deux plans amenés à être déployés successivement d'ici à 2030, il définit la contribution de l'UNICEF à la réalisation [des ODD relatifs aux enfants](#) dans tous les contextes. À ce titre, il fournit un cadre global à tous les bureaux, programmes de pays et comités nationaux de l'UNICEF tout en s'appuyant sur ses [Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire](#).

La pandémie de COVID-19, qui a soudainement frappé le monde entier alors que les progrès en vue de la réalisation de la plupart des ODD accusaient déjà du retard, a entraîné une véritable crise mondiale qui menace les avancées en faveur des enfants, accentue une pauvreté déjà profondément enracinée et exacerbe les inégalités et la discrimination.

Après avoir diminué de manière constante pendant un quart de siècle, la part de la population qui lutte pour survivre avec moins de 1,90 dollars des États-Unis par jour est désormais en hausse à travers le monde. La fragilité des systèmes, les conflits, les déplacements prolongés de populations et l'escalade de la crise climatique font par ailleurs payer un lourd tribut aux enfants et aux adolescents, bouleversant complètement leur vie.

Pour relever ces défis, un véritable changement transformationnel et systémique s'impose. Dans le cadre du travail mené dans ses cinq groupes d'objectifs interconnectés, l'UNICEF se concentrera par conséquent sur les changements systémiques qui s'avèrent essentiels pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la mortalité,

de la pauvreté, de la vulnérabilité, des inégalités de genre et de l'exclusion touchant les enfants dans tous les contextes, notamment les situations de fragilité ou de crise humanitaire. Les domaines suivants seront concernés : levées de fonds en faveur des enfants ; soutien aux politiques et législations axées sur les droits ; façonnage du marché et accès équitable aux fournitures et services essentiels ; négociation de partenariats mondiaux en faveur des enfants ; transformation de l'écosystème des données sur les enfants ; soutien aux familles et aux parents ; et influence des normes et des comportements sociaux.

Grâce à ces changements systémiques, il sera possible de réaliser des progrès transformateurs en faveur de l'égalité d'accès aux vaccins, de l'éducation, de la santé mentale et de la lutte contre la crise climatique, et de venir ainsi en aide à ceux qui ont été laissés de côté.

Les enfants et les jeunes ont été les premiers à lancer un appel à la paix, au changement social, à la justice et à l'égalité. Ils exhortent haut et fort la communauté internationale à y répondre. La façon dont nous réinventerons nos économies et nos sociétés au lendemain de la pandémie de COVID-19 sera déterminante pour les générations futures.

Afin de réaliser les ambitieux objectifs de son Plan stratégique, l'UNICEF s'appuiera sur ses atouts : un vaste réseau de partenaires dans l'ensemble des secteurs pouvant jouer un rôle catalyseur dans la promotion d'un changement à grande échelle ; une présence dans 190 pays et territoires ; une grande expertise et un leadership éclairé fondés sur les informations recueillies sur le terrain, la recherche et les données probantes.

Consciente cependant qu'elle ne saurait y parvenir seule, l'organisation mobilisera d'autres parties prenantes pour susciter un changement durable à grande échelle. Les partenariats et la collaboration – avec les secteurs public et privé, les systèmes humanitaires et de développement des Nations Unies, la société civile et les organisations communautaires, et, enfin, avec les enfants et les jeunes – sont en effet essentiels pour obtenir les résultats escomptés.



Le Plan stratégique reflète le mandat universel de l'UNICEF, qui consiste à venir en aide à tous les enfants. Alors que nous nous efforçons, conformément à notre engagement en faveur des objectifs de développement durable et à notre promesse de ne laisser personne de côté, d'aider les pays et les communautés à se rétablir, à reconstruire et à renforcer l'intégralité des systèmes qui contribuent au développement humain, ce nouveau Plan stratégique s'appuie sur tout ce que nous avons appris au cours des quatre dernières années – y compris sur les douloureux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. »

Omar Abdi, Directeur général adjoint de l'UNICEF chargé des programmes



Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025

Des progrès considérables ont été réalisés dans le monde en faveur des enfants...

- À l'échelle mondiale, le taux de mortalité des **enfants de moins de 5 ans** a reculé de 59 % entre 1990 et 2019.
- Les **mariages d'enfants** ont reculé au cours de la dernière décennie. De nos jours, une jeune femme sur cinq a été mariée alors qu'elle était encore enfant, contre une sur quatre il y a 10 ans.
- En 2020, 61 pays disposaient de **systèmes de protection sociale** solides ou modérément solides, soit près de deux fois plus qu'en 2017.
- Depuis 2000, la proportion d'enfants **de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance** à travers le monde a diminué d'un tiers, réduisant ainsi le nombre de ces enfants de 55 millions.
- Entre 2016 et 2020, près de 95 millions de filles et de garçons ont bénéficié de supports individuels **pédagogiques/d'apprentissage précoce** dans le cadre de programmes financés par l'UNICEF.

... Mais cela ne suffit pas.

- D'après les tendances actuelles, quelque 48 millions d'enfants de moins de 5 ans mourront de causes évitables entre 2020 et 2030.
- À cause de la malnutrition, un enfant de moins de 5 ans sur trois, soit 200 millions d'enfants, ne grandit pas normalement, tandis qu'au moins deux enfants âgés de 6 à 23 mois sur trois ne bénéficient pas du régime alimentaire minimum dont ils ont besoin pour grandir, se développer et apprendre au maximum de leur potentiel.
- Entre mars 2020 et mars 2021, 214 millions d'élèves ont manqué plus de trois quarts de leur enseignement en classe en raison de la fermeture des établissements scolaires.
- 10 à 20 % des enfants et des adolescents dans le monde souffrent de troubles mentaux. La moitié des troubles mentaux se manifestent avant l'âge de 14 ans, et les trois quarts vers l'âge de 25 ans.
- Quelque 1,2 milliard d'enfants – soit près du double par rapport à 2019 – vivent aujourd'hui dans des pays confrontés à des situations d'urgence complexes dues aux inégalités et à la fragilité.
- Près de 500 millions d'enfants vivent actuellement dans des zones exposées à un risque élevé ou très élevé d'inondation, près de 160 millions vivent dans des zones exposées à un risque extrême ou élevé de sécheresse, et d'ici à 2040, un enfant sur quatre vivra dans une région marquée par un stress hydrique extrême.
- Le nombre d'enfants qui travaillent à travers le monde a atteint 160 millions, soit une augmentation de 8,4 millions d'enfants en quatre ans.
- À l'échelle mondiale, plus de trois enfants âgés de 1 à 14 ans sur quatre subissent régulièrement des châtiments corporels ou des agressions psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux, généralement avant l'âge de 5 ans.
- Près de la moitié des enfants des pays en développement souffrent d'au moins une privation matérielle grave, et seuls 35 % des enfants dans le monde bénéficient d'une protection sociale.

Quels sont les éléments nouveaux du Plan stratégique ?

Le Plan stratégique 2022-2025 reflète les nombreux changements que l'UNICEF est en train d'entreprendre dans le cadre de ses programmes et activités afin de faire durablement évoluer les résultats en faveur des enfants. Ces changements consisteront à :

Se concentrer sur les changements systémiques

transformateurs qui s'avèrent essentiels pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la mortalité, de la pauvreté, de la vulnérabilité, des inégalités de genre et de l'exclusion touchant les enfants dans tous les contextes, notamment les situations de fragilité ou de crise humanitaire : levées de fonds en faveur des enfants ; soutien aux politiques et législations axées sur les droits ; façonnage du marché et accès équitable aux fournitures et services essentiels ; négociation de partenariats mondiaux en faveur des enfants ; transformation de l'écosystème des données sur les enfants ; soutien aux familles et aux parents ; et influence des normes et des comportements sociaux.

Redynamiser les partenariats et renforcer la mobilisation

des ressources, grâce au rôle catalyseur joué par l'UNICEF à l'échelle mondiale et à une approche renouvelant l'accent sur les acteurs locaux. Pour ce faire, l'organisation s'attèlera à promouvoir la solidarité mondiale et à améliorer la cohésion du système des Nations Unies tout en mobilisant le secteur privé et en collaborant avec les acteurs locaux.

Collaborer et s'associer plus que jamais avec les enfants et les jeunes

, en les considérant comme une ressource clé dotée d'une connaissance unique de leur situation, de leurs besoins et de leurs préoccupations, ainsi que de ceux de leur communauté, et comme des acteurs à même de résoudre les problèmes et de susciter un changement, dont les idées contribueront à des solutions innovantes et à des résultats durables en leur faveur.

Intégrer des initiatives audacieuses en faveur de l'action climatique et de la santé mentale

dans les cinq groupes d'objectifs, ainsi que dans les activités internes de l'UNICEF.

Faire preuve d'ambition dans le cadre des efforts de relèvement au lendemain de la pandémie de COVID-19,

en veillant à ce que la relance soit inclusive, équitable, durable et axée sur des solutions qui permettront de renforcer la résilience, de stimuler la reprise économique, de se prémunir contre les futures pandémies et autres catastrophes, et de surmonter la grave menace que les changements climatiques font peser sur des générations d'enfants à venir.

Mettre l'accent sur une programmation fondée sur le risque et sur le lien existant entre action humanitaire et activités de développement

et ce, dans tous les contextes, afin de contribuer à la prévention des crises et aux efforts de préparation pour y faire face, de créer des systèmes résilients, et de renforcer la cohésion sociale ainsi que la responsabilité à l'égard des populations touchées.

Tirer parti des technologies numériques afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes de l'UNICEF, de simplifier ses opérations et ses processus et d'élargir son champ d'action dans tous les contextes, notamment grâce à des services numériques et à distance, ainsi qu'à des approches communautaires flexibles.

Donner l'impulsion nécessaire pour poursuivre le programme de réforme des Nations Unies et améliorer la cohésion de son système tout en mobilisant le secteur privé et en collaborant avec les acteurs locaux et la société civile.

Privilégier une approche intersectionnelle des inégalités et de la discrimination, afin de s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la discrimination, de transformer les structures et les normes, de lutter contre le racisme et de réaffirmer notre volonté explicite de ne laisser personne de côté.



L'égalité des genres est au cœur de tout ce qu'entreprend l'UNICEF.

Élaboré en parallèle du [Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres](#) et de sa nouvelle politique en la matière, le Plan stratégique insiste sur le changement structurel et normatif nécessaire pour transformer les facteurs sous-jacents des inégalités de genre, en mettant davantage l'accent sur la lutte contre ces disparités à tous les niveaux d'interaction entre l'aide humanitaire et les activités de développement. Grâce à cette nouvelle approche transformatrice, l'UNICEF intégrera les engagements qu'il a pris en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble de ses programmes et systèmes, tout en augmentant les investissements en faveur des données et des analyses ventilées par genre, ainsi que des programmes ciblés et différenciés menés dans des domaines tels que l'autonomisation des adolescentes, afin de veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

Guidé par la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'UNICEF renforcera ses programmes en faveur des **droits des personnes en situation de handicap** dans le cadre du présent Plan stratégique, afin de promouvoir et de protéger les droits des enfants handicapés dans tous les groupes d'objectifs, conformément à la promesse de « ne laisser personne de côté » et aux priorités nationales.

Les programmes de l'UNICEF, notamment ceux menés dans les contextes fragiles et en situation de crise humanitaire, adopteront une double approche afin de veiller à ce que les personnes porteuses de handicap, qu'il s'agisse d'enfants ou de personnes s'occupant d'enfants, puissent accéder sans heurt à des services et à un soutien inclusifs, y compris aux soins de santé primaires, au développement de la petite enfance, à l'éducation et à la protection de l'enfance, ainsi qu'à des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) adaptées. Cette démarche s'accompagnera également de mesures ciblées (telles que la mise à disposition de matériel d'assistance et la promotion de l'accessibilité) visant à améliorer la capacité d'accès des personnes concernées aux services et aux possibilités existantes, et à favoriser leur pleine participation à la société en tant que membres égaux de celle-ci. L'UNICEF continuera également à améliorer la disponibilité et la qualité des données ventilées relatives aux enfants handicapés et à suivre les résultats obtenus en leur faveur.



Faire des jeunes de véritables conseillers et partenaires

L'UNICEF s'efforce d'être une entité portée par les enfants et les jeunes, et, conformément à l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant, lequel énonce le droit des enfants à se faire entendre sur les questions qui les intéressent, l'organisation s'engage à les écouter et à s'associer avec eux afin de veiller à ce que leurs besoins soient satisfaits.

Pour que son Plan stratégique tienne véritablement compte de la voix des enfants, l'UNICEF a mené au cours de son élaboration une consultation sans précédent auprès des enfants et des jeunes du monde entier. Plus de 214 000 enfants et jeunes y ont ainsi participé grâce à la plateforme numérique U-Report et à des enquêtes en ligne. Des ateliers virtuels ou en personne ont été organisés dans 30 pays.

Les enfants et les jeunes ont exprimé un grand intérêt et de vives préoccupations à l'égard de trois domaines - les changements climatiques, la santé mentale et les inégalités et la discrimination - lesquels ont été pris en compte dans le Plan stratégique :

INÉGALITÉS ET DISCRIMINATION

L'UNICEF adoptera une approche transformationnelle et intersectionnelle pour faire face aux inégalités et à la discrimination. Les droits des personnes en situation de handicap constituent désormais une priorité transversale, au même titre que l'égalité des genres. La lutte contre le racisme est à présent un principe directeur sous-jacent de l'ensemble des activités de l'UNICEF, qui s'attachera à combattre le racisme et toute autre forme de discrimination dans le cadre de ses programmes, ainsi qu'en interne, afin de bâtir une organisation à l'appui des mouvements en faveur de la justice sociale observés à travers le monde.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'UNICEF adoptera une approche à l'échelle de l'organisation pour lutter contre les changements climatiques. Cette approche consistera à protéger les enfants et les communautés des conséquences des changements climatiques tout en renforçant leur résilience et en proposant des services véritablement adaptés à ces perturbations.

SANTÉ MENTALE

L'UNICEF adoptera une approche intégrée en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes. Priorité globale en matière de plaidoyer pour l'organisation, la santé mentale est désormais intégrée à chacun de ses groupes d'objectifs. Nous appuyant sur des décennies d'expérience en matière d'intégration de la santé mentale dans la protection de l'enfance et sur l'intensification sans précédent de ce travail pendant l'épidémie de COVID-19, nous avons décidé de faire de la santé mentale un élément essentiel du travail de l'UNICEF en faveur des soins de santé primaires et de la création d'environnements scolaires bienveillants.

Le rôle des jeunes ne se limite pas à contribuer aux priorités de l'UNICEF ; ces derniers sont également les partenaires les plus importants de l'organisation dans sa quête de résultats et dans le cadre des efforts qu'elle mène en faveur d'un changement durable.

Aussi l'UNICEF entend-il renforcer les capacités des gouvernements, des prestataires de services et de son personnel afin qu'ils puissent collaborer avec les enfants et les jeunes et créer des possibilités et des plateformes qui garantissent leur participation aux décisions qui les concernent, eux et leur communauté.

« LES ENFANTS ONT LE DROIT D'ÊTRE ENTENDUS À PROPOS DES QUESTIONS QUI LES CONCERNENT. »

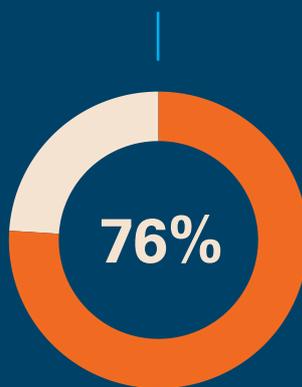
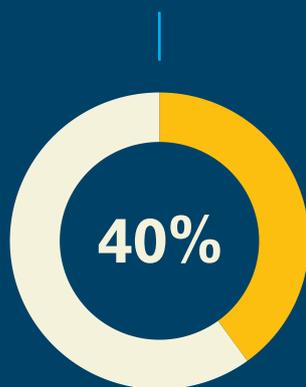
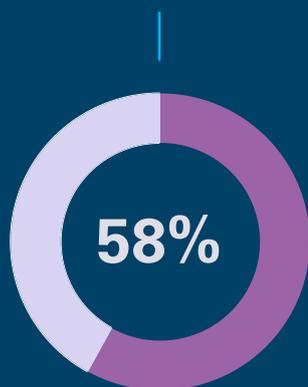
Dans le cadre des consultations menées auprès des jeunes :

58 % des répondants ont affirmé qu'ils préféreraient recevoir des informations au sujet de la santé mentale de la part de professionnels, d'organisations non gouvernementales ou autres, plutôt que de la part de leurs parents, enseignants ou amis.

Plus de 40 % des répondants estiment que les enfants et les jeunes ont besoin d'être soutenus par les adultes, notamment par leurs parents et leurs enseignants, dans le cadre de leur lutte contre la discrimination.

76 % des répondants ont déclaré que la pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions négatives sur leur éducation.

76 % des répondants pensent qu'ils ont le devoir de lutter contre les changements climatiques.



Quels résultats l'UNICEF a-t-il définis dans son Plan stratégique ?

L'UNICEF vise à obtenir des résultats à long terme dans **cinq groupes d'objectifs interconnectés** liés aux droits des enfants tels qu'ils sont énoncés par la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans son Plan stratégique, l'UNICEF envisage un monde où, peu importe le contexte, en situation de fragilité comme de crise humanitaire, chaque enfant, y compris chaque adolescent : **(1)** survit, s'épanouit et a accès à une alimentation nutritive, à des soins de santé primaires de qualité, à des soins attentifs et à des fournitures essentielles ; **(2)** apprend et acquiert des compétences pour l'avenir ; **(3)** est protégé contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes ; **(4)** a accès à des services et des fournitures EAH sûrs et équitables, et vit dans des conditions climatiques et environnementales sûres et durables ; **(5)** a accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté.

Chaque enfant, y compris chaque adolescent :



Groupe d'objectifs 1

Survit, s'épanouit et a accès à une alimentation nutritive, à des soins de santé primaires de qualité, à des soins attentifs et à des fournitures essentielles.



Groupe d'objectifs 2

Apprend et acquiert des compétences pour l'avenir.



Groupe d'objectifs 3

Est protégé contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes.



Groupe d'objectifs 4

A accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté.



Groupe d'objectifs 5

A accès à des services et des fournitures EAH sûrs et équitables, et vit dans des conditions climatiques et environnementales sûres et durables.

Réaliser les droits de chaque enfant et de chaque adolescent, en particulier ceux des plus exclus.



pour chaque enfant

Dans le cadre de son approche visant à promouvoir les droits et le bien-être des enfants, le Plan stratégique s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant, dans laquelle sont ancrées toutes les activités de l'UNICEF, ainsi que sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et d'autres instruments des Nations Unies relatifs aux droits humains.

Groupe d'objectifs 1

Chaque enfant, y compris chaque adolescent, survit, s'épanouit et a accès à une alimentation nutritive, à des soins de santé primaires de qualité, à des soins attentifs et à des fournitures essentielles.



Chaque enfant a le droit de grandir en bonne santé. Pourtant, la pauvreté, les conflits, la dégradation de l'environnement, la malnutrition et l'inaccessibilité ou l'inadéquation des soins de santé empêchent des millions d'enfants de survivre et de s'épanouir.

Pour s'assurer que **chaque enfant survit et s'épanouit**, l'UNICEF travaille dans les domaines de résultats suivants :



Renforcement des services de soins de santé primaires et des interventions sanitaires à fort impact

L'UNICEF améliore l'accès aux soins de santé primaires pour mettre fin aux décès évitables de mères, de nouveau-nés et d'enfants, ainsi qu'aux mortinaissances. Nous renforçons également les systèmes de santé afin de les préparer aux futures pandémies.



Services de vaccination dans le cadre des soins de santé primaires

Avec ses partenaires, l'UNICEF fournit des vaccins à 45 % des enfants de moins de cinq ans dans le monde. Nous nous efforçons d'éradiquer la poliomyélite et d'éliminer le tétanos maternel et néonatal. Nous jouons également un rôle de premier plan dans la distribution des vaccins contre la COVID-19.



Accélération des progrès en vue d'éliminer le VIH/sida

Les enfants et les adolescents ne constituent toujours pas une priorité dans le cadre des efforts mondiaux visant à éradiquer le VIH et le sida. L'UNICEF intervient en prévenant les nouvelles infections à VIH et en améliorant l'accès des femmes, des enfants et des adolescents aux tests de dépistage, aux traitements et aux soins.



Santé des jeunes enfants et des adolescents

L'UNICEF aide les gouvernements à garantir la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. Cela inclut la prestation de services dans les domaines de la petite enfance, du handicap, des maladies non transmissibles, de la santé environnementale et des traumatismes.



Santé mentale et bien-être psychosocial

La santé mentale est l'un des grands enjeux de notre époque. Elle est toutefois négligée et sous-estimée. L'UNICEF travaille avec les gouvernements pour accroître les investissements et améliorer l'accès aux services de santé mentale, ainsi que la prévention, la résilience et le bien-être en la matière.



Nutrition des jeunes enfants

La période la plus décisive pour une bonne nutrition s'étend de la grossesse au deuxième anniversaire de l'enfant. L'UNICEF collabore avec les personnes qui s'occupent d'enfants et les agents de santé pour promouvoir l'allaitement maternel et une alimentation optimale des jeunes enfants.



Nutrition des adolescents et des femmes

Pendant l'adolescence, le risque de carence en micronutriments augmente. Il en va de même pendant la grossesse. L'UNICEF fournit des suppléments tels que du fer et de l'acide folique pour prévenir les carences.



Détection et traitement précoces de la malnutrition

Lorsque les enfants sont malnutris, leur développement et leur vie sont menacés. L'UNICEF identifie les enfants qui souffrent de malnutrition et leur fournit des aliments et des suppléments vitaux.

Les activités de l'UNICEF au cours de la période 2022-2025 contribueront à atteindre des résultats de haut niveau, notamment à :

- ➖ Réduire le taux de mortalité des nouveau-nés, des enfants et des adolescents à l'échelle mondiale.
- ➕ Améliorer la santé, le développement et le bien-être des enfants et des adolescents à travers le monde.
- ➖ Réduire le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui souffrent d'un retard de croissance ou d'émaciation lié(e) à la malnutrition.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 3 : Bonne santé et bien-être

Permettre à tous de **vivre en bonne santé** et **promouvoir le bien-être** de tous à tout âge.



Objectif 2 : Faim « zéro »

Mettre fin à toutes les formes de **malnutrition** chez les enfants. (Cible 2.2)

Groupe d'objectifs 2

Chaque enfant, y compris chaque adolescent, apprend et acquiert des compétences pour l'avenir.

Chaque enfant a le droit de recevoir une éducation. Pourtant, un éventail de facteurs (situation économique ou enseignement et établissements scolaires de piètre qualité, entre autres) empêchent des millions d'enfants, de la petite enfance à l'adolescence, d'accéder à un apprentissage de qualité.



Les activités de l'UNICEF au cours de la période 2022-2025 contribueront à atteindre des résultats de haut niveau, notamment à :

- +** Améliorer les taux d'achèvement scolaire du primaire et des premier et second cycles de l'enseignement secondaire.
- +** Améliorer l'équité des résultats d'apprentissage, telle que mesurée par l'indice d'équité.
- Réduire le taux de pauvreté des apprentissages à l'échelle mondiale.

Pour s'assurer que **chaque enfant apprend**, l'UNICEF travaille dans les domaines de résultats suivants :

- Accès à un apprentissage de qualité**
Malgré les progrès récents, encore trop d'enfants ne vont pas à l'école. Parmi ceux qui s'y rendent, ils sont encore trop nombreux à ne pas recevoir pas une éducation de qualité. Le travail de l'UNICEF répond à un double défi : améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation.
- Apprentissage, compétences, participation et mobilisation**
Les enfants et les adolescents grandissent dans un monde en mutation. Le travail de l'UNICEF contribue à les préparer pour l'avenir en leur offrant la possibilité d'acquérir des compétences psychosociales, des compétences informatiques, des compétences transférables et des compétences professionnelles pour des emplois spécifiques.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 4 : Éducation de qualité

Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, **sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité.** (Cible 4.1)

Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des **compétences nécessaires à l'emploi**, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. (Cible 4.4)

Veiller à ce que tous les jeunes **sachent lire, écrire et compter.** (Cible 4.6)

Groupe d'objectifs 3

Chaque enfant, y compris chaque adolescent, est protégé contre la violence, l'exploitation, les mauvais traitements, la négligence et les pratiques néfastes.

Chaque enfant a le droit d'être protégé. Pourtant, dans chaque pays, la sécurité et le bien-être des enfants sont minés par des normes sociales, des pratiques culturelles, des crises humanitaires et d'autres actions néfastes.



Pour s'assurer que **chaque enfant est protégé**, l'UNICEF travaille dans les domaines de résultats suivants :



Protection contre la violence, l'exploitation, la maltraitance et la négligence

L'UNICEF met en place un environnement protecteur dans tous les milieux où les enfants évoluent : à domicile, à l'école, en ligne, au sein de la communauté et dans les contextes humanitaires. Nous renforçons les capacités d'intervention et de soutien aux enfants et aux femmes qui subissent toute forme de violence, d'exploitation, de maltraitance et de négligence. Nous nous concentrons plus particulièrement sur la protection des enfants dans les situations à haut risque, telles que les conflits armés, et nous luttons également contre les pires formes de travail des enfants.



Promotion des soins, de la santé mentale, du bien-être psychosocial et de la justice

Une détresse profonde et l'exposition à des événements traumatiques peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie. L'UNICEF aide les enfants à se remettre des conséquences psychologiques de ces expériences. Nous protégeons les enfants sans protection parentale. Nous veillons également à ce que leurs droits soient respectés au sein des systèmes juridiques et judiciaires.



Prévention des pratiques néfastes

Le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines sont des violations des droits humains. Pourtant, ces pratiques sont solidement ancrées dans certaines communautés. L'UNICEF s'efforce d'améliorer les connaissances et de faire évoluer les attitudes afin que ces pratiques néfastes puissent être définitivement éliminées.



Enfants en déplacement

Outre les domaines de résultats ci-dessus, l'Équipe de protection de l'enfance de l'UNICEF dirige également notre travail en faveur des enfants en déplacement dans les cinq groupes d'objectifs. Il s'agit d'enfants qui peuvent être poussés hors de chez eux par un conflit ou par les changements climatiques. Ils peuvent également être à la recherche d'une vie meilleure. Ces enfants sont exposés au danger, à la détention, aux privations et à la discrimination. L'UNICEF fait en sorte qu'ils soient inclus dans les systèmes nationaux, tels que les systèmes éducatifs et de santé. Par ailleurs, nous les protégeons contre l'exploitation et la maltraitance, nous faisons davantage entendre leur voix et nous les aidons à acquérir des compétences pour l'avenir.

Les activités de l'UNICEF au cours de la période 2022-2025 contribueront à atteindre des résultats de haut niveau, notamment à :

- +** **Accroître** le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance est enregistrée.
- **Réduire** la proportion d'enfants qui subissent des violences physiques ou des agressions psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux.
- **Réduire** le taux d'enfants en détention.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 5 : Égalité entre les sexes

Éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé, et les mutilations génitales féminines. (Cible 5.3)



Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. (Cible 16.2)

Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. (Cible 16.9)

Groupe d'objectifs 4

Chaque enfant, y compris chaque adolescent, a accès à des services EAH sûrs et équitables, et vit dans des conditions climatiques et environnementales sûres et durables.



Chaque enfant a le droit de vivre dans un climat et un environnement sûrs et durables.

Pourtant, les changements climatiques, une mauvaise gouvernance locale et nationale, une urbanisation non planifiée et un manque de sensibilisation aux dangers posés par les risques environnementaux, notamment par des systèmes inadaptés d'approvisionnement en eau et d'assainissement, exposent des millions d'enfants à des préjudices potentiels.

Pour s'assurer que chaque enfant vit dans **un climat et un environnement sûrs et durables**, l'UNICEF travaille dans les domaines de résultats suivants :



Services et pratiques d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et équitables

L'eau potable, des toilettes propres et le savon peuvent prévenir la transmission des maladies et sauver la vie des enfants. Mais pour des millions de personnes, ces produits et services restent hors de portée. L'UNICEF met en place des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pérennes, conçus pour durer. Nous fournissons également des articles d'hygiène essentiels, comme du savon et des produits d'hygiène menstruelle.



Systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et autonomisation des communautés

L'UNICEF renforce les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, tels que les installations de lavage des mains et les toilettes, dans les écoles, les communautés et les centres de santé. Notre travail porte également sur l'autonomisation des communautés afin de s'assurer que chacun adopte de bonnes pratiques d'hygiène et comprenne les dangers de l'eau insalubre et du manque d'assainissement.



Changements climatiques, risques de catastrophes et dégradation de l'environnement

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement portent atteinte aux droits de chaque enfant. L'UNICEF s'efforce d'atténuer les risques les plus importants auxquels les enfants sont confrontés en raison des changements climatiques. Nous luttons contre les aléas environnementaux susceptibles de nuire à la santé des enfants, tels que la pollution atmosphérique et la pollution au plomb. Nous nous employons également à fournir aux communautés les connaissances, les compétences et les équipements ou le matériel dont elles ont besoin pour se protéger avant qu'une catastrophe ne survienne.

Les activités de l'UNICEF au cours de la période 2022-2025 contribueront à atteindre des résultats de haut niveau, notamment à :

- +** **Accroître** la proportion de la population mondiale utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité.
- +** **Accroître** la proportion de la population mondiale utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité.
- **Réduire** le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans attribué au manque d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 6 : Eau propre et assainissement

Assurer l'accès universel et équitable à l'**eau potable, à un coût abordable**. (Cible 6.1)

Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'**assainissement et d'hygiène** adéquats et mettre fin à la défécation en plein air. (Cible 6.2)



Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques

Renforcer, dans tous les pays, **la résilience et les capacités d'adaptation** face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. (Cible 13.1)

Groupe d'objectifs 5

Chaque enfant, y compris chaque adolescent, a accès à une protection sociale inclusive et vit à l'abri de la pauvreté.

Chaque enfant a le droit de réaliser son potentiel. Pourtant, l'extrême pauvreté, la géographie, les conflits, la discrimination, l'exclusion et d'autres barrières freinent le développement de millions d'enfants à travers la planète, ce qui, dans un monde où les inégalités et la privation perpétuent la pauvreté sur plusieurs générations, peut avoir des conséquences irrémédiables sur leur vie et la société dans laquelle ils vivent.



Les activités de l'UNICEF au cours de la période 2022-2025 contribueront à atteindre des résultats de haut niveau, notamment à :

-  **Accroître** à l'échelle mondiale la proportion d'enfants couverts par des systèmes de protection sociale.
-  **Réduire** le pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté monétaire, l'extrême pauvreté et la pauvreté multidimensionnelle.

Pour que chaque enfant ait accès à une **protection sociale inclusive et vive à l'abri de la pauvreté**, l'UNICEF travaille dans les domaines de résultats suivants :



Réduction de la pauvreté des enfants

Les enfants sont plus de deux fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté que les adultes. En 2020, 150 millions d'enfants supplémentaires ont basculé dans une pauvreté multidimensionnelle à cause de la pandémie de COVID-19. Le travail de l'UNICEF contribue à rendre visibles les enfants vivant dans la pauvreté. Cela implique de travailler avec les gouvernements pour mettre en œuvre des politiques efficaces de réduction de la pauvreté, notamment des financements et des investissements en faveur des enfants aux échelons national et local.



Accès à une protection sociale inclusive

La protection sociale couvre l'ensemble des politiques et programmes nécessaires pour réduire la pauvreté, garantir l'accès aux services sociaux et à l'aide sociale, et renforcer la résilience des ménages. Par exemple, les transferts en espèces permettent aux familles de disposer d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins élémentaires et prendre soin des enfants. L'UNICEF aide les gouvernements à renforcer et à étendre leurs systèmes de protection sociale, à les rendre inclusifs, réactifs aux chocs et soucieux des questions de genre, tout en menant des interventions humanitaires en espèces pour sauver des vies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Objectif 1 : Pas de pauvreté

Éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour). (Cible 1.1)

Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté. (Cible 1.2)

Mettre en place des **systèmes et mesures de protection sociale** pour tous, adaptés au contexte national. (Cible 1.3)

Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire

L'UNICEF reste déterminé à non seulement poursuivre ses interventions dans les contextes de crise humanitaire, mais également à semer les graines du développement dans ces situations d'urgence.

Essentielle pour sauver des vies, promouvoir la dignité pendant les crises, bâtir des systèmes résilients et accélérer les progrès vers la réalisation des ODD et des droits des enfants, l'action humanitaire fait partie intégrante de notre Plan stratégique. Ce dernier, qui s'appuie sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire (la politique et le cadre fondamentaux de l'UNICEF en matière d'action humanitaire) pour définir l'ensemble de son cadre de résultats, vise à soutenir les programmes fondés sur le lien entre action humanitaire, activités de développement et efforts de consolidation de la paix.

Ces programmes axés sur le risque constituent une stratégie de changement essentielle, avec des indicateurs permettant de suivre des aspects cruciaux, tels que les efforts de préparation, la responsabilité à l'égard des populations touchées, l'efficacité des mécanismes de coordination et la mise en place de programmes et de services humanitaires qui tiennent compte des personnes en situation de handicap.

L'UNICEF répondra à la grave menace que les changements climatiques font peser sur les droits et l'avenir des enfants. Il s'engage également à renforcer les mécanismes permettant de recueillir l'avis des titulaires de droits et d'y répondre, et à demander des comptes aux prestataires de services et autres détenteurs d'obligations, notamment en ce qui concerne la responsabilité à l'égard des populations touchées par les crises humanitaires.

Le rôle que joue l'UNICEF dans la coordination de l'action humanitaire par l'intermédiaire de son approche sectorielle est également un aspect essentiel des partenariats qu'il a noués dans le cadre des différents groupes d'objectifs et programmes transversaux. Conformément à ses Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, l'UNICEF soutient le leadership et la coordination de l'intervention humanitaire en coopération avec les parties prenantes nationales et locales, dans le respect des principes humanitaires. En tant que membre du Comité permanent interorganisations, l'UNICEF dirige les groupes thématiques de la nutrition, du secteur EAH et de l'éducation, ainsi que le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance.



Stratégies de changement



Neuf stratégies de changement sont essentielles si nous voulons accélérer les progrès permettant d'atteindre les ODD et de garantir les droits de l'enfant :

1 Plaidoyer et communication : Favoriser le plaidoyer, la communication et la création d'une image de marque avec et pour les enfants et les jeunes afin de soutenir les partenariats, la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes et de faire progresser les droits de l'enfant et les ODD s'y rapportant.

2 Participation communautaire, et changement social et comportemental : Œuvrer, en collaboration avec les enfants, les adolescents, les familles, les communautés, les systèmes publics et les acteurs privés, à la création de sociétés plus pacifiques, plus équitables, plus inclusives et plus résilientes, dotées de mécanismes décisionnels axés sur les personnes et favorisant le recours aux mesures de protection.

3 Gestion des données, des recherches, des évaluations et des connaissances : Mener des recherches et produire des données et d'autres formes d'éléments de preuve en vue de soutenir l'élaboration des politiques, la planification, la création de partenariats, la mobilisation des ressources, la prise de décisions et l'exécution des programmes.

4 Transformation numérique : Tirer parti des outils numériques pour améliorer la mise en œuvre des programmes de l'UNICEF, rationaliser les opérations et les processus, et élargir notre champ d'action, notamment grâce à l'influence numérique, à la participation des bénéficiaires et des parties prenantes, et à la collecte de fonds.

5 Programmation en faveur de l'égalité des genres pour des résultats transformateurs : Intervenir dans l'ensemble des programmes de l'UNICEF afin de corriger les inégalités de genre, de surmonter les obstacles structurels, de transformer les normes de genre préjudiciables et d'autonomiser les filles, les femmes et les personnes défavorisées issues de différents groupes de population.

6 Innovation : Soutenir l'élaboration et le déploiement à grande échelle de solutions nouvelles et prometteuses pour les problématiques les plus urgentes rencontrées par les enfants, conformément aux priorités de l'UNICEF en matière de programmation.

7 Partenariats et collaboration avec les acteurs publics et privés : S'associer et collaborer avec les acteurs des secteurs public et privé pour accélérer les progrès en faveur des ODD et des droits de tous les enfants, notamment avec les gouvernements, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales, les entreprises, les fondations, les organisations philanthropiques, les donateurs privés, les plateformes public-privé, les groupes multipartites et les acteurs de la société civile, tels que les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles et le milieu universitaire.

8 Programmation fondée sur le risque et sur le lien existant entre action humanitaire et activités de développement : Relier systématiquement l'analyse, la planification et le suivi des résultats et des financements à l'ensemble des programmes de l'UNICEF en faveur de l'action humanitaire, des activités de développement et de la consolidation de la paix.

9 Renforcement des systèmes en vue de ne laisser personne de côté : Renforcer les dispositifs clés, l'efficacité, la réactivité et la responsabilité des systèmes – notamment des systèmes sectoriels tels que la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'EAH et la protection sociale – ainsi que des communautés et des familles, afin d'obtenir des résultats en faveur de tous les enfants tout en améliorant leur résilience et leurs capacités à prévenir et à surmonter les crises et les situations de fragilité.

Un appel au partenariat

Seule une véritable collaboration avec nos partenaires permettra d'engendrer le changement révolutionnaire nécessaire pour surmonter les difficultés sans précédent rencontrées par les enfants d'aujourd'hui.

Souhaitant aller au-delà de ce qu'elle peut accomplir seule, l'organisation utilisera désormais son mandat pour mobiliser d'autres parties prenantes et ainsi démultiplier l'impact collectif, pour compter sur de nouveaux appuis en matière de possibilités de développement et pour faire progresser la sécurité humaine à travers le monde.

Conjuguer nos efforts et tirer parti des capacités uniques de chacun de nos partenaires, qu'il s'agisse d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales communautaires, de sociétés ou de gouvernements, peut nous permettre d'accroître notre impact en faveur des enfants.

Pour rester efficace et rentable, l'UNICEF continuera de travailler avec d'autres entités de l'ONU, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes et le Bureau de la coordination des activités de développement, afin d'accélérer les résultats en faveur de la réalisation des ODD.

Toutefois, le travail qu'il nous reste à accomplir ne concerne pas uniquement l'UNICEF ou quelque autres organisations individuelles, il englobe également tout ce que les enfants attendent de nous, tous ensemble, et suppose que nous travaillions main dans la main avec eux.

Vacciner l'ensemble des populations, révolutionner l'apprentissage, protéger les enfants, investir en faveur

de la santé mentale, mettre un terme à la discrimination et faire face à la crise climatique sont autant de priorités inscrites dans notre Plan stratégique. Les enfants et jeunes exigent un changement. L'UNICEF a l'obligation, et l'occasion, de jeter les bases d'un nouveau contrat social. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF peut bâtir un monde où chaque enfant exerce ses droits, a la possibilité de s'épanouir et dispose des moyens de façonner son avenir en fonction de la manière dont il se définit et dont il voit les choses.

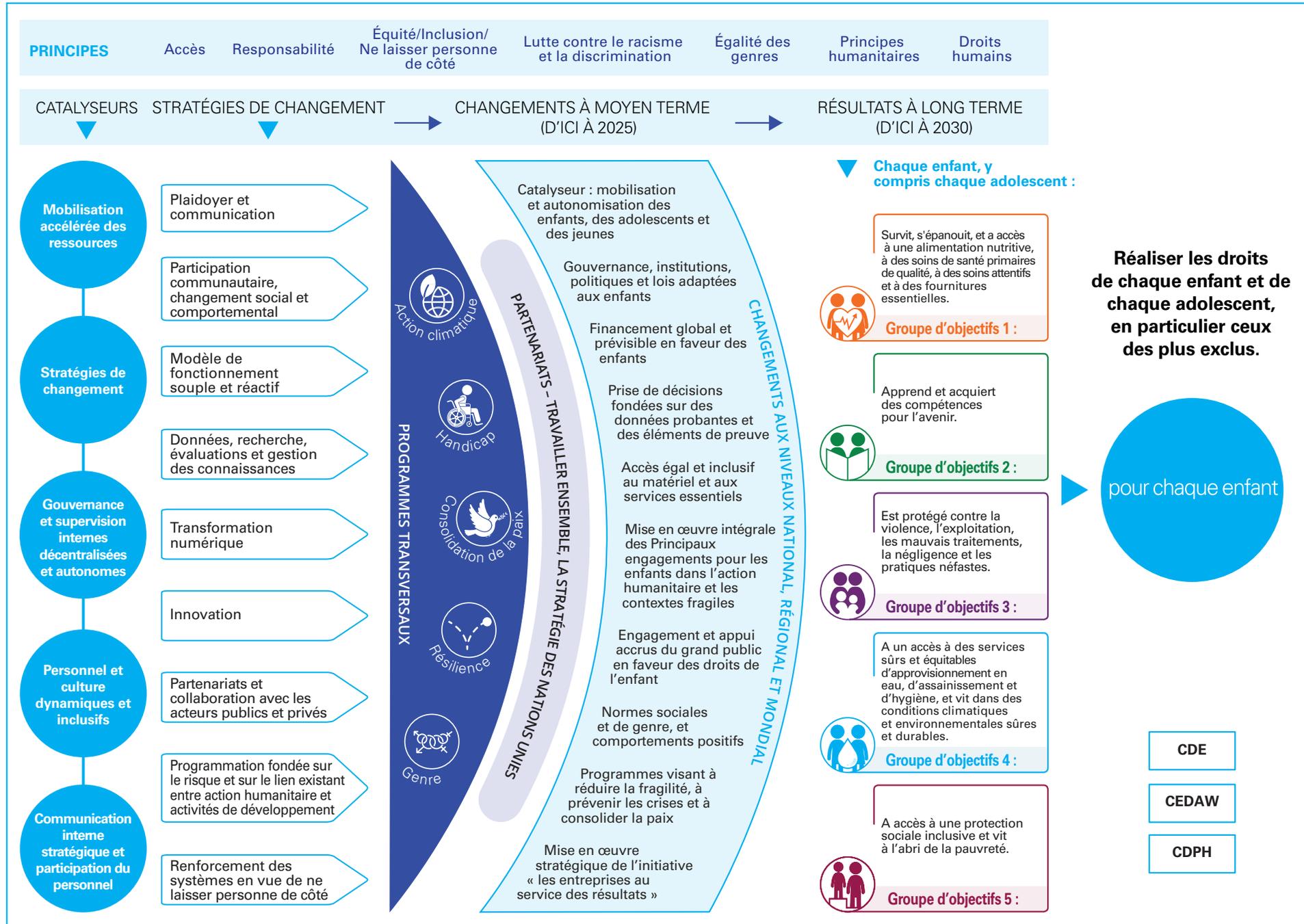
CI-CONTRE, EN HAUT : Le personnel du service Approvisionnement et logistique de l'UNICEF reçoit la première cargaison de vaccins du dispositif COVAX arrivée au Soudan du Sud, en mars 2021. COVAX est un partenariat mondial composé de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, de Gavi (l'Alliance du Vaccin), de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé et visant à garantir un accès équitable aux vaccins contre la COVID-19.

CI-CONTRE, EN BAS : Zara Loksala Vanzou, 23 ans, travaille dans le cadre d'un programme soutenu par l'UNICEF afin de promouvoir la santé sexuelle et procréative dans sa communauté, à N'Djamena (Tchad).



Plan stratégique de l'UNICEF 2022-2025 : Des ambitions renouvelées pour 2030

Cette infographie illustre la théorie du changement de haut niveau qui sous-tend le Plan stratégique.



Crédits photographiques

Page de couverture : Ghana, 2018 © UNICEF/UN0231642/Dejongh

Page 1 (en haut) : Indonésie, 2020 © UNICEF/UN0488968/Ijazah

Page 1 (au milieu) : Cameroun, 2021 © UNICEF/UN0427220/Dejongh

Page 1 (en bas) : Arménie, 2020 © UNICEF/UN0415007/Galstyan

Page 2 : République démocratique du Congo, 2021 © UNICEF/UN0469919/Wenga

Page 4 : Pakistan, 2021 © UNICEF/UN0399448/Bukhari

Page 7 (en haut) : Inde, 2020 © UNICEF/UNI355731/Panjwani

Page 7 (en bas) : Indonésie, 2020 © UNICEF/UN0488968/Ijazah

Page 9 : Cameroun, 2021 © UNICEF/UN0427220/Dejongh

Page 12 : Arménie, 2020 © UNICEF/UN0415007/Galstyan

Page 15 : Équateur, 2020 © UNICEF/UNI363683/Arcos

Page 16 : République démocratique du Congo, 2021, © UNICEF/UN0490900/Wenga

Page 19 (en haut) : Soudan du Sud, 2021 © UNICEF/UN0433110/Solomon

Page 19 (en bas) : Tchad, 2021 © UNICEF/UN0469012/Dejongh

Pour chaque enfant

Qui que ce soit.
Où qu'il habite.
Chaque enfant mérite une enfance.
Un avenir.
Une vraie chance.
C'est pour cela que l'UNICEF est là.
Pour chaque enfant du monde entier.
Jour après jour.
Dans plus de 190 pays et territoires.
Atteignant les enfants les plus difficiles
à atteindre.
Les plus éloignés d'une main secourable.
Les plus exclus.
C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.
Et n'abandonnons jamais.



pour chaque enfant

Publié par la Division de la communication mondiale et du plaidoyer de l'UNICEF

3 United Nations Plaza

New York, NY 10017, États-Unis

pubdoc@unicef.org

www.unicef.org

Les résultats prévus mentionnés dans cette publication ne représentent qu'un échantillon des résultats à atteindre d'ici à 2026 au moyen des programmes soutenus par l'UNICEF, d'après les valeurs de référence établies à partir des dernières données disponibles.

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance, janvier 2022.

ISBN : 978-92-806-5315-1